

A

association pour la
danse contemporaine
genève

D

salle des eaux-vives
82-84 rue des eaux-vives
CH-1207 genève

C

+41 22 329 44 00
fm.danse@adc-geneve.ch
adc-geneve.ch

CONDITIONS DE PARTICIPATION

SCÈNE DE LA DANSE – FÊTE DE LA MUSIQUE

ve 21 - sa 22 - di 23 juin 2019



Scène de la danse - juin 2018 - ©Magali Duclos

Lieu :

Cour des Casemates - Boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 13 - 1205 Genève

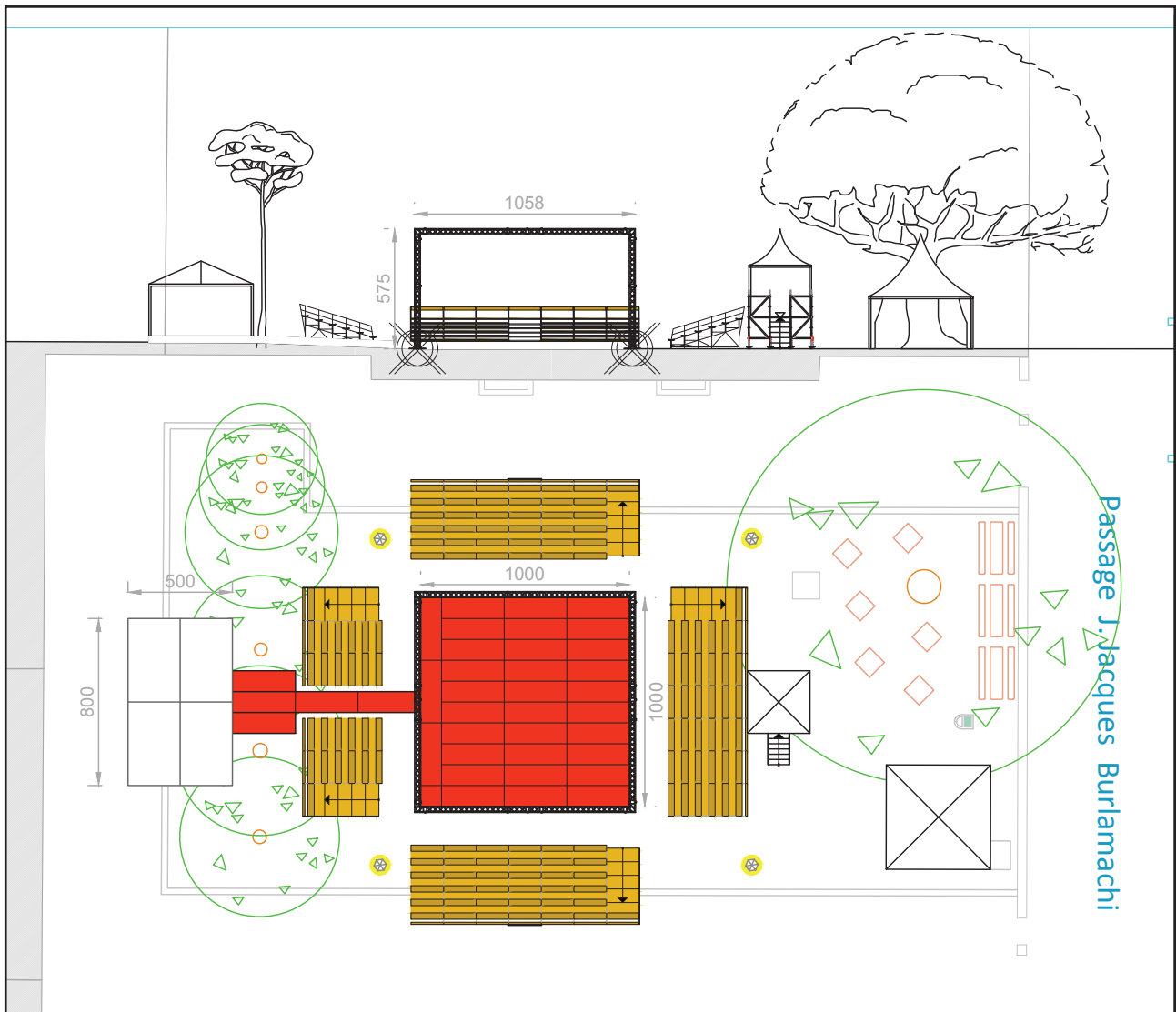
Nous tenons ici à vous rendre attentifs à différents points et vous demandons de lire avec attention ces quelques remarques et commentaires :

- La programmation de la Scène de la danse est coordonnée par l'ADC.
- La Scène de la danse n'est pas ouverte aux projets de groupes d'amateurs.
- Peuvent être inscrits à l'affiche de cette programmation des projets particuliers issus de coopérations entre l'ADC et ses partenaires.
- Les pièces proposées seront programmées deux fois ; toutefois, en fonction des projets que nous allons recevoir ou développer, elles pourront être programmées qu'une fois.
- Les danseurs professionnels, les projets en danse contemporaine et les projets qui ont un lien fort avec la musique seront choisis prioritairement.
- La technique doit être simple car nous sommes dans un espace de plein air, et les changements entre chaque pièce doivent être rapides.
En raison de la configuration du lieu, nous vous demandons de ne pas proposer de spectacles utilisant de la vidéo, les conditions n'étant pas optimales pour leur réalisation technique.
- La majorité des spectacles retenus seront présentés l'après-midi donc à la lumière du jour, merci d'en prendre compte lors de votre inscription.
- Merci de privilégier des formats courts : 15 à 30 min.

Voici les conditions financières proposées :

- Pour les danseurs professionnels : cachet de 300 chf par artiste sur scène et par représentation. Pour chaque groupe de plus de cinq danseurs, un cachet forfaitaire est proposé.
- Pour les musiciens : défraiement de 100 chf par musicien et par prestation (maximum 500 chf par ensemble), en tenant compte de ce qui est proposé dans l'ensemble des scènes de la Fête de la Musique.
- Pour les compagnies juniors : défraiement forfaitaire de 100 chf par danseur sur scène, pour un montant maximum de l'000 chf par représentation.
- Pour les écoles publiques : comme dans l'ensemble de la programmation à la Fête de la Musique, ces prestations ne sont pas rémunérées.

PLAN DE LA SCÈNE



PLATEAU / Dispositif quadri frontal

Tapis de danse noir

Profondeur : 10 mètres

Ouverture : 10 mètres

Entrée/Sortie : rampe d'accès en praticable de 1m de large et 9m de long, reliant les loges au plateau, connectée au centre.

Pas de pendrillons, pas de frises, pas de découvertes.

Entrées à vue !